

DOSSIER D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Composition du dossier :

Dans le cadre de Permis de Construire (PC) / Déclaration préalable (DT) :

- le présent imprimé
- étude à la parcelle
- plan de situation (1/25000 à 1/10000)
- plan de masse au 1/500 précisant :
 - la position de l'immeuble et des immeubles voisins, et le sens de la pente éventuelle
 - l'emplacement du dispositif
 - la position à proximité des puits, sources, ruisseaux, etc.
 - la position des arbres, cheminements d'accès, bâtiments annexes, situés sur la parcelle
- étude particulière (pour projet autre qu'une habitation individuelle)

Dans le cadre d'une réhabilitation :

- le présent imprimé
- étude particulière (pour projet autre qu'une habitation individuelle)
- plan de masse avec emplacement du dispositif
- autorisation de rejet (dans le cas d'un rejet en milieu superficiel)

Lieu de l'installation :

Section cadastrale :.....
Adresse :.....
.....
Commune :.....

Propriétaire :

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :.....Prénom :.....

Adresse :.....

Commune :

Tél domicile :.....Tél portable :.....

Email :.....

Nature du projet :

- PC n° :
- DT n° :
- Réhabilitation

Caractéristiques de l'immeuble :

habitation individuelle

résidence principale

résidence secondaire

location à l'année

location saisonnière

→ nombre de pièces principales :

NB : au sens de l'article R 111-1-1 du Code construction et de l'habitation, les «pièces principales» sont définies comme étant celles destinées au sommeil et au séjour, par opposition aux "pièces de service", comme les cuisines, salles de bain, buanderies, ...etc.

bâtiment comportant plusieurs logements :

→ nombre de logements :

→ nombre total de chambres :

autre type de bâtiment :

→ nature :

→ nombre d'usagers :

Caractéristiques du terrain et de son environnement :

Superficie totale de la parcelle :m²

Superficie disponible pour l'assainissement : >200 m² < 200 m²

Pente du terrain :

faible

moyenne

forte

contre pente

Présence d'un cours d'eau :

oui

non

Terrain en zone inondable :

oui

non

Alimentation en eau/destination des eaux pluviales :

adduction publique

ressource privée → nature :

Présence d'un puits à proximité :

oui → distance par rapport au système de traitement :m

non

NB : conformément au décret n°91-1147, les puits et forages à usages domestiques doivent être déclarés via le CERFA n°13837*01

Séparation des eaux usées et pluviales : oui non

Destination des eaux pluviales :

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est strictement interdit

Etude de sol :

Une étude de sol a-t-elle été réalisée : oui → *joindre une copie*

non

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES EQUIPEMENTS

FILIERES CLASSIQUES

Prétraitement :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> bac dégraisseur : | volume :litres |
| <input type="checkbox"/> fosse toutes eaux : | volume :litres |
| <input type="checkbox"/> autre : | volume :litres |
| <input type="checkbox"/> ventilation de la fosse → <input type="checkbox"/> extracteur statique | <input type="checkbox"/> extracteur éolien |
| <input type="checkbox"/> poste de relevage → <input type="checkbox"/> avant la fosse | <input type="checkbox"/> après la fosse |

Traitement :

- tranchées d'épandage → longueur totale :ml
répartie en :x.....ml
- filtre à sable vertical non drainé → superficie totale :m²
répartie en : 5 x.....ml
- filtre à sable vertical drainé → superficie totale :m²
répartie en : 5 x.....ml
- terre d'infiltration → superficie au sommet :m²

FILIERES AGREEES (micro station, filière compacte, phyto épuration)

Nombre d'équivalents/Habitants :EH

Marque et type d'appareil :

Numéro d'agrément national :

Caractéristiques : **joindre la notice du constructeur**

POMPE DE RELEVAGE :

- oui → lieu de rejet :
- non

REJETS DES EFFLUENTS TRAITES

- infiltration sur la parcelle (tranchée d'infiltration, puits d'infiltration, ...)
- réutilisation pour l'irrigation souterraine (non utilisés pour la consommation humaine)
- milieu hydraulique superficiel (cours d'eau, fossé, ...) : *joindre l'autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire*
- milieu hydraulique superficiel sur la parcelle (mare, ...)

AUTRES DISPOSITIFS

- toilettes sèches : *joindre la notice de conception*
→ aire de compostage : oui non
- autre :

Entretien :

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'utilisateur sera tenu d'assurer un bon entretien de son équipement.

IMPORTANT

- En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier.
- Le demandeur s'engage à prévenir le service instructeur au commencement des travaux, afin qu'une visite de chantier soit réalisée avant recouvrement des ouvrages.**
- Le demandeur et le constructeur s'engagent à réaliser l'installation en son entier, conformément à la réglementation en vigueur, au DTU 64-1, et au projet tel qu'il aura été approuvé.
- Le présent dossier est soumis à 2 redevances (redevance contrôle conception du dossier et redevance contrôle des travaux) dont les montants sont actualisés annuellement et validés par délibération du Conseil Communautaire (tarif pour l'année 2022 : 113,28 euros TTC/redevance, une facture sera envoyée ultérieurement).**

A.....le.....

Signature du demandeur :

Avis du service instructeur (voir attestation du projet d'assainissement ci-jointe):

- Avis favorable** : la filière d'assainissement projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.
- Avis défavorable** : la filière d'assainissement n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

Date :

Cachet du service instructeur

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement.durable.gouv.fr>

Pour tout renseignement, contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif au :
05 49 30 39 45

Pour pouvoir traiter votre demande, merci de bien vouloir renseigner tous les champs du formulaire.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé, pour le contrôle de raccordements aux réseaux publics. Grand Poitiers Communauté urbaine est responsable du traitement des données collectées. Les données sont conservées définitivement aux Archives Communautaires de Grand Poitiers. Ces données sont destinées à La Direction Eau – Assainissement.

Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation des données vous concernant, ou vous opposer à leur traitement, en contactant le délégué à la protection des données :

- Par mél à dpd@grandpoitiers.fr
- Par courrier : à l'attention du délégué à la protection des données, Hôtel de Ville, CS 10569, 86021 Poitiers Cedex

Toute personne estimant que le droit à la protection de ses données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.